



REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 17
Absents excusés ayant donné procuration	: 1
Absent	: 1

Date de la convocation : Vendredi 31 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **jeudi 06 juin à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

17 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

1 membre absent ayant donné procuration :

Éric GINESTET a donné procuration à Maryse CEREDE.

1 membre était absent :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Mickaël NICOLAS

**DÉLIBÉRATION N° 28/2024 RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (Année scolaire 2024-2025)**

Rapporteur : Madame Frédérique LION

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée :

La mise en place d'un ENT 1er degré est un projet d'intérêt général dénommé ENT-École, ayant pour objectif de développer les usages du numérique à l'école.

L'ENT-École s'inscrit dans le programme des ENT de l'Éducation nationale et permet d'offrir un environnement de confiance cohérent, une formation uniforme des personnels enseignants des écoles publiques, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée.

La solution applicative offre à chaque usager (enseignant, élève, directeur, parent, personnel de la collectivité) un accès simple, dédié et sécurisé aux services dont il a besoin : des services de communication et de collaboration, des services informationnels et documentaires, des services d'accompagnement de la vie de l'élève, des services de production pédagogique et éducative ainsi que des services utilitaires de stockage et de gestion notamment. Les usagers bénéficient à travers un service web, d'un accès authentifié et de services spécifiques selon leur profil.

La présente convention a pour objet de définir les rôles et engagements des parties, relatifs à la promotion, l'accompagnement, la formation et l'assistance pour la mise en œuvre de l'ENT-École, la fourniture des données à caractère personnel nécessaires ainsi qu'un cadre de gouvernance et de pilotage.

Pour la commune de Mons, la participation financière pour l'année scolaire 2024-2025 est fixée à 45€ TTC.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'approuver la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement de travail numérique telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, les renouvellements de cette convention et tous les documents afférents et de lui confier sa mise en œuvre.

Article 3 :

D'inscrire les crédits au budget unique 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Mons, le 06/06/2024

Mickaël NICOLAS



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>